

DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-
RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° DP 2022-040

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS

DÉCISION DU PRESIDENT

Décision portant sur la renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la ZONE des ISCLES à CHATEAURENARD

La Présidente de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 5211-1 et L 2122-22,

Vu le droit de préemption urbain instauré par les communes en application de l'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme et transféré à la Communauté d'Agglomération en application de l'article L 211-2 du même Code,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°160/2017 du 7 décembre 2017 portant délégation au Président en matière d'exercice du droit de préemption sur l'ensemble des zones d'activité existantes ou à créer,

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner référencée DIA n° 027 22 T0005 transmise par Me Kévin RAFFANEL, notaire à MONTFAVET, sur les parcelles DK n° 114, 124, 133 et 242, relative à la vente de locaux d'activité d'une surface utile de 330 m² sis 150 impasse des Acacias à CHATEAURENARD (13160) pour un montant de 270 000 €,

Considérant l'absence d'intérêt économique pour la Communauté d'Agglomération d'acquérir cet ensemble immobilier,

DECIDE

ARTICLE 1 : De renoncer à l'exercice du droit de préemption.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Présidente et Madame le Receveur Municipal sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération, notifiée conformément aux dispositions de l'article 2 modifié de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Arles.

Fait à Eyragues, le 24 mai 2022

**La Présidente,
Corinne CHABAUD**

The logo of the Communauté d'Agglomération Terre de Provence features the text "Communauté d'Agglomération Terre de Provence" in a stylized font, with "agglomération" in a smaller font below it. A large, handwritten-style signature of "Corinne Chabaud" is written across the top of the logo.